

Annexe X. – Enquête publique

Commune de 4250 - GEER

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 mars 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT.

Concerne la demande de ***Biogaz, demeurant Rue du Pont 18 à 4250 Geer***

En vue d'obtenir le permis d'environnement ou le permis unique pour : ***la transformation et extension du site de biométhanisation (2 nouvelles fosses) sur le bien sis Dessus La Ligniere parcelle cadastrée 1 division, Section A, 293c.***

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 10/07/2017 jusqu'au 24/08/2017. **La consultation est suspendue entre le 16 juillet et le 15 août.**

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
04/07/2017	10/07/2017	Adm. Communale de Geer, le 24/08/2017 à 11h00	Service Urbanisme Rue de la Fontaine, 1 4250 GEER

Coordonnées :

Fonctionnaire délégué de la DGO4, Montagne Ste Walburge 2 à 4000 Liège

Fonctionnaire technique de la DGARNE, Montagne Ste Walburge 2 à 4000 Liège

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 15h00 à 19h00 le lundi, de 8h30 à 11h30 du mardi au vendredi ou sur rendez-vous.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communal dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Geer, le 04/07/2017

Le Bourgmestre.
Sé) M. DOMBRET